

BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 16 JANVIER 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 16 janvier 2023 à 16 heures, le Bureau syndical, légalement convoqué le 10 janvier, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 23-01

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Délégués présents : 8

Mmes Martine BIDEL, Malika CAUMONT, Michelle HINGANT,
MM. Guy DARAGON, Cyril DIARRA, Jean-Claude GENIÈS, Maurice MAQUIN, Roland PY.

Délégués absents excusés : 4

Mme Catherine DELPRAT,
MM. Frédéric BOUCHE, Patrick HADDAD, Yves MURRU.

Monsieur le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20-40 du 5 octobre 2020 donnant délégation de pouvoir de l'Assemblée délibérante d'une partie de ses compétences au Bureau syndical,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Bureau syndical est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Après examen du rapport adressé aux membres du Bureau syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Bureau syndical, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de procéder à la désignation du secrétaire de séance par un vote à main levée.
- **DESIGNE** M. Cyril DIARRA pour exercer cette fonction.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs

Cyril DIARRA,
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
095-259502086-20230116-D23-01-DE
Date de transmission : 24/01/2023
Date de réception préfecture : 24/01/2023